

LE PRÉSIDENT:

Et en passant, c'est même disponible dans le commerce les silhouettes d'oiseaux qu'on peut mettre dans nos fenêtres à la maison.

M. EMMANUEL PONCELET :

Oui, j'en doute pas, mais je suis sûr qu'on pourrait trouver quelque chose ou un artiste qui en vaut la peine.

LE PRÉSIDENT:

Oui, bien sûr. Merci beaucoup, Monsieur Poncelet.

M. EMMANUEL PONCELET :

Ça fait plaisir, merci à vous.

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Malaterre. Alors, puisque vous n'étiez pas là en début de session, juste pour vous rappelez que vous avez environ dix minutes pour votre présentation et ensuite une période d'échange avec la Commission, ça vous va?

M. CHRISTOPHE MALATERRE :

Oui, oui, ça nous va. Aussi je suis accompagné de deux autres personnes ici de Saint-Lambert.

LE PRÉSIDENT:

D'accord. On vous écoute.

M. CHRISTOPHE MALATERRE :

Je vous présente le mémoire que nous avons déposé dans le cadre de cette consultation publique au nom de Silence Saint-Lambert. Silence Saint-Lambert a été créé pour susciter un dialogue entre les citoyens, la ville de Saint-Lambert et la ville de Montréal pour résoudre le problème du bruit du parc Jean-Drapeau. L'organisation a été formellement constituée en OBNL en deux mille onze (2011), le groupe est actif depuis en fait deux mille sept (2007) et même avant et regroupe aujourd'hui plus de deux cent (200) familles, de Saint-Lambert y compris certaines aussi de la ville voisine de Longueuil.

Pourquoi cette organisation? Tout simplement parce que la pollution sonore qui provient du parc Jean-Drapeau s'aggrave. C'est un phénomène qui s'aggrave. Il y a une augmentation considérable du nombre et de la durée des évènements.

En quatre-vingt-dix-sept (97), il y avait une poignée d'évènements, en deux mille onze (2011) on en dénombrait une trentaine. En deux mille dix-huit (2018), il n'y a pas

Séance de la soirée du 26 septembre 2018

moins de quatre-vingts (80) évènements au parc Jean-Drapeau
qui sont exemptés du règlement B-3 sur le bruit, de la
Ville de Montréal. 25 Piknic Electronics, le Grand Prix de
Formule 1, les Weekends du Monde, 77'Montréal, Heavy
Montréal, Osheaga, Île Soniq, la Nuit Blanche qui a duré
jusqu'à cinq heures du matin (5h) récemment, dix feux
d'artifices et puis des débordements aussi. Il y avait
plusieurs journées d'essai de son. Des débordements
d'horaire. Osheaga qui a duré jusqu'à vingt-trois heures
quarante (23 h 40). Du bruit, en somme, toutes les fins de
semaine, toutes les fins de semaine entre le 15 mai et le 5
octobre.

Aussi plusieurs vendredis et lundis. Sans oublier
Igloofest qui depuis le Vieux-Port dirige ses systèmes de
sonorisation pendant neuf jours jusqu'à minuit trente
(00 h 30) sur la Rive Sud.

Cette pollution qui s'aggrave, et bien elle est
accompagnée de nouvelles infrastructures qui nous font
craindre le pire et une augmentation de la création du
bruit, le nouvel amphithéâtre avec ses soixante-cinq mille
(65 000) personnes. Une capacité augmentée s'accompagne
d'un risque d'augmentation du volume sonore.

Les investissements colossaux de soixante-quinze millions de dollars (75 MM), s'accompagnent d'un risque de hausse du nombre d'évènements pour des fins de rentabilité. Les nouveaux paddocks qui ont été annoncés pour le circuit de Formule 1 avec des investissements aussi colossaux de l'ordre de quatre-vingts millions de dollars (80 MM), s'accompagne d'un risque de hausse du nombre d'évènements de course automobile, là aussi pour des soucis de rentabilité.

Pourtant, la pollution sonore du parc Jean-Drapeau est un phénomène très connu et bien connu de la Ville de Montréal et de la Société du parc Jean-Drapeau. Un rapport d'expert, en deux mille quatorze (2014), avait quantifié la pollution sonore sur la rive sud. On voit ici sur ces courbes, des niveaux sonores qui atteignent quatre-vingt-dix (90 dB) décibels C en basse fréquence. La pollution sonore est un phénomène bien réel. Et en dépit de cela, on construit un amphithéâtre géant de soixante-cinq mille (65 000) personnes en dépit du bon sens, alors qu'une proposition en deux mille quatorze (2014) visait à orienter - on voit pas très bien ici sur les diapos - mais visait à orienter le nouvel amphithéâtre vers le pont Jacques-Cartier pour minimiser l'impact de la pollution sonore. La décision qui a été prise en deux mille quinze

Séance de la soirée du 26 septembre 2018

(2015) pour des fins marketing, a été de l'orienter vers
les résidences de la rive sud.

La rive sud aujourd'hui, bien voilà c'est des
quartiers résidentiels qui sont inondés de bruit des
différentes îles. Bruit créé par les festivals, par la
Formule 1, par les différents concerts, les feux
d'artifice, et cetera.

La pollution sonore est très réelle. On a cet été
dénombré plus de quatre cent trente (430) plaintes
uniquement entre le 20 mai et le 3 septembre. En moyenne,
dix à trente plaintes pour les Piknic Électronics, plus de
cent cinquante (150) plaintes pour la fin de semaine de
Heavy Montréal, plus d'une centaine de plaintes pour
Osheaga, pratiquement, quelque chose de semblable pour Île
Soniq. Ça n'arrête pas.

La pollution est très réelle. Surtout dans les basses
fréquences. On voit ici des mesures prises par des
sonomètres du parc Jean-Drapeau qui indiquent des niveaux
de plus de cent décibels (100 dB) pris sur des moyennes de
quinze (15) minutes. Ces basses fréquences, on les retrouve
à droite, hein, sur la rive sud et notamment à
Saint-Lambert.

Séance de la soirée du 26 septembre 2018

C'est ce qui pénètre dans les maisons, les effets de
cette pollution sonore sur les familles sont réelles. C'est
d'abord des effets sur la santé physiologique et
psychologique, hein, qui est clairement respecté. Je vous
lis ici quelques extraits des plaintes dont nous avons reçu
copie cet été. Marielle qui nous dit: « ce que j'ai entendu
tout l'après-midi est le rythme obsédant, boum, boum, boum,
qui me tombe sur les nerfs. Ces basses fréquences entrent
dans la maison et on ne peut pas les éviter. C'est
fa-ti-quant ». Benoît: « our grandchildren have difficulty
sleeping ». Carole: « my nerves are shot. Who is goint to
help us because this is serious, it's gone too far, much
too far. It's got to stop ».

Les effets se voient aussi sur la détérioration du
milieu de vie: « I don't invite anyone here for BBQ
anymore, I am ashamed my guests can't even believe it, they
just can't believe it ». « Des journées comme aujourd'hui,
nous dit Julie, je pense tout simplement à déménager. C'est
les Weekends du Monde, Piknic Électronic ».

Les effets se ressentent aussi par le vécu d'un
sentiment d'injustice et de non-respect. Josée nous
dit: « quand cesserez-vous de prioriser l'engrangement de
profits immédiats qui ne reviennent qu'au promoteur, tandis

Séance de la soirée du 26 septembre 2018

que les inconvénients et les coûts sont assumés par les
citoyens? ». Yvon: « le parc Jean-Drapeau affiche toujours
autant de non-respect pour les résidents de la rive sud et
poursuit sa politique de pollution sonore comme si de rien
n'était. C'est franchement dé-so-lant ». C'était l'été
dernier, il y a à peine quelques semaines, quelques mois.

Donc, elle est là notre vision du parc Jean-Drapeau
pour deux mille dix-huit (2018) deux mille vingt-huit
(2028). Et bien c'est tout d'abord un parc Jean-Drapeau qui
respecte ses voisins. Les familles de Saint-Lambert et de
la rive sud plus généralement, souhaitent tout simplement
vivre dans un environnement sain, se reposer les fins de
semaine, dormir le soir, dîner dehors sans avoir à
supporter le bruit, faire grandir les enfants dans un
climat sonore acceptable et dans le respect.

Pour cela, nous souhaitons un parc Jean-Drapeau avec
une réduction significative du bruit. Significative en
intensité, autrement dit en niveau sonore instantané
notamment dans les basses fréquences, en durée, en nombre
d'heures de bruit par an, en nombre de jours consécutifs de
bruit, en fréquence, en nombre donc d'évènements bruyants
par an aussi.

Séance de la soirée du 26 septembre 2018

Nous souhaitons et nous envisageons un parc
Jean-Drapeau qui respecte la loi. C'est peut-être étonnant
de dire ça, mais effectivement, qu'il respecte la loi sur
la qualité de l'environnement qui dit que: « toute personne
a droit à la qualité de l'environnement, qui dit que nul ne
doit émettre un contaminant au-delà de la quantité prévue
par règlement et il y a une notice qui spécifie les
niveaux. Que nul ne peut ériger de construction ou
entreprendre l'exercice d'une activité s'il est susceptible
d'en résulter une émission de contaminant - et le son en
est un - à moins d'obtenir un certification
d'autorisation ». Et là il faut qu'on vous dise qu'aucun
certificat d'autorisation pour l'amphithéâtre du parc
Jean-Drapeau, en matière de pollution sonore, n'a été
obtenu.

Valérie Plante, la mairesse de Montréal, s'est
publiquement engagée le douze (12) mars deux mille dix-huit
(2018) à ce que la loi sur l'environnement soit respecté.
C'est ce que nous attendons.

Si cela ne vient pas tout seul, nous envisageons un
parc Jean-Drapeau qui soit contraint à respecter la loi.
Une requête a déjà été introduite, une requête introductive
d'instance a été déposée par Saint-Lambert déjà en juillet

deux mille quinze (2015), contre Montréal. Deux jugements
intermédiaires sont intervenus en faveur de Saint-Lambert.
Pour le moment, le procès est en attente, le temps de
discussions et éventuellement de règlement à l'amiable.

Il y a toujours la possibilité d'un recours collectif
pour troubles de voisinage si aucun accord n'est trouvé,
bien entendu.

Bien entendu, nous sommes aussi prêts à des
compromis. Et pour nous un compromis, c'est un parc
Jean-Drapeau qui de toute manière encadre au moins le bruit
de ses événements. Si en effet, la loi sur la qualité de
l'environnement ne peut pas être respectée pour le Grand
Prix de Formule 1, pour certains gros événements comme
Osheaga, pour des feux d'artifice ou autres, et bien alors
le bruit événementiel doit être encadré en intensité, en
durée, en fréquence. Encadrer, ça veut dire quoi? Et bien
pour nous un cadre acceptable c'est par exemple la mise en
oeuvre d'un système de crédit bruit. Comme nous vous
l'avons indiqué dans le mémoire, ce système-là c'est
quelque chose qui a déjà fait ses preuves en Australie et
pas qu'en Australie. L'idée c'est de donner dix crédits
bruit par an au parc Jean-Drapeau, à l'ensemble des îles.
Un crédit bruit, c'est l'autorisation de faire quatre

heures de pollution sonore au-delà de ce que permet la loi
avec une pollution sonore de cinq décibels (5 dB) de plus
que le bruit résiduel. En dehors de ces dix crédits bruit,
l'Australie dit: « il n'y a aucun, aucun bruit possible »,
et ce système de crédit bruit devrait être accompagné d'un
système de gestion du climat sonore, surveillance en temps
réel du bruit, communication du calendrier des crédits
bruit et gestion des plaintes.

L'avantage que nous y voyons c'est que cela laisse
une très grande flexibilité aux organisateurs et au parc
Jean-Drapeau pour organiser un certain nombre d'évènements
comme il le souhaite, quand il le souhaite et en même temps
ça garantit une limite maximale de nuisance sonore pour les
résidents, en intensité, en durée et en fréquence.

Nous envisageons aussi un parc Jean-Drapeau qui met
en oeuvre plusieurs solutions et les meilleurs solutions,
c'est les solutions de bon sens. Ce sont les solutions les
plus efficaces. La première solution, c'est tout simplement
une répartition des évènements dans le Grand Montréal. Les
quatre-vingts (80) évènements, rien ne justifie qu'ils
aient tous lieu sur le parc Jean-Drapeau. Au contraire, ils
pourraient être répartis sur le Grand Montréal, cela
réglerait le problème.

Séance de la soirée du 26 septembre 2018

Une autre solution de bon sens c'est d'orienter les hauts-parleurs et les systèmes de sonorisation vers le pont ou vers Montréal, ré-orientation de l'amphithéâtre géant, on peut toujours y songer. Changement d'orientation des autres scènes temporaires. Rien n'empêche de tourner les scènes temporaires dans une direction autre que la direction des résidences qui sont à proximité.

Une solution de bon sens immédiate, c'est la réduction du volume sonore à la source et puis aussi une réduction de bon sens immédiate, c'est d'instaurer un cut off des basses à soixante-trois hertz (63 Hz) permettant de réduire le volume des basses fréquences d'au moins vingt décibels (20 dB), donc un facteur 100 là aussi.

Il est bien sûr envisageable de mettre en oeuvre un certain nombre de solutions techniques. Pour l'amphithéâtre, on a parlé de tours à délai, mais là aussi il faut savoir que les solutions techniques ne font absolument aucun miracle. Ce sera uniquement possible pour certains gros événements, inefficace pour les basses fréquences.

Il est bien entendu possible de construire un mur antibruit en fond d'amphithéâtre, réduire là aussi de

quelques décibels le bruit. Il est possible de mettre en
oeuvre des systèmes de son directionnels si toutefois le
son est réorienté dans une direction différente, puisque
ces systèmes de son visent à canaliser le son et à éviter
qu'ils ne diffusent latéralement, il est aussi bien sûr
possible de contribuer à la construction de mur antibruit
en bordure de l'autoroute, de l'autre côté du fleuve,
permettant ainsi de réduire le bruit résiduel.

Il y a enfin à ce nombre de solutions
organisationnelles que nous voyons, une limitation
volontaire du nombre de courses motorisées, maximum un
événement par an. Une limitation volontaire des survols
d'hélicoptère, des nombre de soirée de feux d'artifice, de
la puissance des fusées de feux d'artifice, du volume
sonore de la musique qui l'accompagne et la création d'un
comité mixte, citoyen, élu, de suivi des mesures
d'atténuation.

Enfin, pour nous, le parc Jean-Drapeau doit se doter
d'un plan d'action réel et concret de diminution de la
pollution sonore. Sans plan d'action, on va à l'amateurisme
et à l'improvisation la plus totale. C'est ce qu'on est en
train de vivre aujourd'hui. Il n'y a eu aucune étude
d'impact d'environnement sonore, on est en train de

construire un amphithéâtre qui va déverser des quantités incroyables de décibels sur la rive sud. On nous promet des solutions miracles avec des tours à délai qui techniquement, ne peuvent pas réduire, ne peuvent pas résoudre le problème. Pour nous, c'est ici la porte ouverte à un risque supplémentaire de gâchis financier.

Dans l'attente d'un plan d'action réel et concret, nous proposons la suspension des travaux de finalisation de l'amphithéâtre.

Enfin, nous envisageons un parc Jean-Drapeau qui soit capable, et une Ville de Montréal qui soit capable de s'engager par écrit. Nous voulons un accord écrit qui permet de réduire, de garantir la réduction du bruit, indépendamment des élus qui se succèdent, avec la participation des citoyens et donc de Saint-Lambert et de Silence Saint-Lambert et qui soit assorti de pénalités financières sévères en cas de non-respect par les organisateurs.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, le non-respect du règlement B-3 coûte à un promoteur cent (100 \$) dollars. Ce qui est parfaitement inacceptable.

Voilà. Donc, notre vision deux mille dix-huit (2018),
deux mille vingt-huit (2028), c'est un parc Jean-Drapeau qui
tout simplement respecte enfin ses voisins.

LE PRÉSIDENT:

Ceci conclut votre présentation? Période de question.

M. CHRISTOPHE MALATERRE :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT:

Madame?

Mme FRANCINE SIMARD:

Une question. À la page 2 de votre document, Monsieur
Malaterre, vous précisez au point deux, premier
paragraphe: « depuis plusieurs années, Silence
Saint-Lambert a eu de multiples communications ». Vous
parlez de bruits anormaux et excessifs. J'aimerais que vous
me disiez ce que serait un bruit normal, non-excessif.

M. CHRISTOPHE MALATERRE :

Vous avez vu les citations que j'ai mis en exemple?

Mme FRANCINE SIMARD:

Oui, oui.

M. CHRISTOPHE MALATERRE :

Donc, ça c'est un bruit anormal et excessif. Des basses fréquences qui pénètrent dans les maisons régulièrement, toutes les fins de semaine, qui vous obsèdent, c'est un bruit anormal et excessif. Un bruit normal, c'est un bruit comme on peut le faire ici. Des personnes qui déménagent de Montréal pour aller à Saint-Lambert n'en reviennent pas du niveau de bruit l'été. C'est un bruit clairement anormal et excessif.

Mme CLAIRE CROTEAU :

Je peux peut-être juste ajouter. Moi je suis orthophoniste-audiologiste entre autres, alors...

LE PRÉSIDENT:

Vous voulez parler au micro, s'il vous plaît, puisqu'on enregistre.

Mme CLAIRE CROTEAU :

Oui. Je pense que ce qu'il faut savoir c'est qu'au-delà d'une mesure de bruit comme tel, de dire cinquante (50), soixante (60) dB, l'être humain est en mesure de rapporter

quand il est dérangé. À partir de ce moment-là, c'est un
bruit anormal. Alors là on a les preuves avec toutes les
plaintes qu'il y a et les témoignages que vous avez
entendus. Donc, c'est une analyse plus qualitative de la
situation. On pourrait parler de quarante (45), cinquante
(50), cinquante-trois (53) dB, on peut tout rentrer
là-dedans, mais un des arguments essentiels dans les
recherches sur le bruit et la pollution sonore, c'est que
les gens sont dérangés. À partir de ce moment-là, il y a un
problème.

Mme ISABELLE BEAULIEU:

Juste une petite question sur un des compromis que vous
proposez qui est le système de crédit bruit. Est-ce que
c'est quelque chose à mettre en oeuvre juste pour le parc
Jean-Drapeau, par le parc Jean-Drapeau. Je vous pose dans
le contexte que nous on réfléchi aux grandes pistes pour le
parc Jean-Drapeau. Donc, ce crédit bruit, est-ce qu'il
serait... comment serait-il géré, l'argent vient d'où et
est réparti par qui et le lien?

M. CHRISTOPHE MALATERRE :

Alors, c'est pas une question d'argent, hein. Enfin...

Mme ISABELLE BEAULIEU:

Ah oui, non.

M. CHRISTOPHE MALATERRE :

C'est juste dire, c'est un peu comme les crédits carbone, si vous voulez. Donc.

Mme ISABELLE BEAULIEU:

Oui, oui.

M. CHRISTOPHE MALATERRE :

C'est ce que j'ai remis ici, la diapo. Les Îles reçoivent dix crédits bruit par an. C'est l'autorisation finalement de polluer plus que ce que permet la loi sur la qualité de l'environnement, quatre heures de pollution, cinq décibels (5 dB).

Donc, comment fonctionne le cas concret en Australie? C'est que bien sûr ils ont des festivals, on ne peut pas dire, on ne peut pas concevoir l'Australie dans les festivals. Il y a des festivals partout, y compris dans les grandes villes et à ce moment-là, chaque parc reçoit dix crédits. Et dix crédits, ça leur permet de faire un certain nombre d'évènements. Soit dix petits concerts, soit deux gros festivals, des choses comme ça et c'est comme ils le

souhaitent.

Mais donc on peut imaginer que ce système-là soit
déployé sur tout Montréal, voire sur le Québec.
C'est-à-dire qu'il n'y a aucune raison même que ce soit
limité au parc Jean-Drapeau. On pourrait imaginer que, je
ne sais pas, le parc Lafontaine aussi reçoive dix crédits
bruit, et cetera, et cetera. L'idée, c'est que comme ça, ça
permet de répartir là aussi. Ça s'accompagne d'une
répartition des festivals sur l'ensemble du territoire.
Montréal est une grande Métropole. On peut même envisager
que cette répartition se fasse sur le Grand Montréal, y
compris à Longueuil, y compris à Laval, par exemple, et que
chacun des sites recoivent dix crédits pour éviter que les
voisins à proximité soient trop pénalisés. Tout le monde
est prêt à dire: « oui, quelques concerts par an, ça va »,
et c'est tout à fait normal. On serait même très heureux.
Mais là, c'est lorsque c'est toutes les fins de semaine de
la mi-mai à début octobre, plusieurs fois par semaine,
c'est le samedi et le dimanche, quelques fois c'est le
vendredi aussi, c'est beaucoup trop, on n'en peut plus.

LE PRÉSIDENT:

Si je vous comprends bien, vous suggérez de répartir les
désagréments ailleurs que chez vous. Donc, les crédits

bruit on en donne un peu à tout le monde autour pour qu'il
y ait moins d'évènements qui impactent Saint-Lambert.
Est-ce que je comprends comme il faut?

M. CHRISTOPHE MALATERRE :

Une manière de voir. Oui, c'est la conséquence directe,
mais c'est aussi pouvoir dire c'est Montréal qui veut des
concerts, souvent c'est Montréal qui engrange tous les
bénéfices, et Evenko en particulier et les organisateurs de
Piknic Électronic. S'il y a des concerts qui sont organisés
à Longueuil, à Brossard, à Boucherville, à Laval, bien les
retombées positives vont être aussi pour ces villes-là. Et
les externalités négatives aussi.

Mais là, la situation qui est quand même un peu
paradoxale et assez, et je trouve fondamentalement inique
et immoral, c'est qu'une grande ville s'autorise de polluer
une petite ville à proximité en déversant et en orientant
délibérément un amphithéâtre géant vers les résidences de
cette petite ville. Donc, déverse toutes les externalités
dans la petite ville et engrange tous les bénéfices. Il y a
quelque chose d'inique, d'immoral là-dedans, non?

LE PRÉSIDENT:

Je comprends. D'autres questions?

Mme FRANCINE SIMARD:

À la page 10 vous prévoyez et vous l'avez montré aussi tout
à l'heure, une moyenne de quatre-vingts (80) concerts, ou
quatre-vingts (80) événements cette année. Et à la page 10,
vous dites nous ce qu'on voudrait, c'est deux, trois
concerts. Donc, on reconnaît que l'écart est assez grand.
Est-ce qu'il y aurait un entre-deux?

M. CHRISTOPHE MALATERRE :

Non.

Mme FRANCINE SIMARD:

Pas d'entre-deux.

M. CHRISTOPHE MALATERRE :

Là, il faut voir que les quatre-vingts (80) événements,
c'est quatre-vingts (80) événements qui sont exemptés de
l'application du règlement B-3 de la Ville de Montréal,
hein, bon. En fait, qu'il y ait des événements sur le parc
Jean-Drapeau, qu'il fasse du bruit et que le bruit soir
dirigé vers le fleuve, vers le pont, vers Montréal,
effectivement ça dérangerait pas. Ce qui compte pour nous
c'est le nombre d'événements qui va impacter toute la rive
sud. Donc, si vous nous dites il y a quatre vingts (80)
événements, mais pour tous ces événements-là on prend des

mesures pour que le bruit soit minimal, éventuellement
dirigé vers le pont ou, bien à ce moment-là, il y a aucune
raison qu'ils ne se fassent pas. Vous comprenez, ce qui
compte c'est l'impact sonore sur les résidents. C'est pas
le nombre d'évènements en tant que tel.

Mme CLAIRE CROTEAU :

J'ajouterais juste qu'on ne souhaite pas ça à personne. Pas
personne de Longueuil et pas personne de Montréal non plus.
Honnêtement, je pense que le problème est au-delà de
tourner ça à tout le monde puis qu'il devrait y avoir une
solution qui ferait en sorte que les gens de n'importe quel
endroit, que ce soit de Longueuil, Lemoyne, il y a même des
gens... t'sais je pense que franchement, on est au Québec,
on paie des taxes aussi de façon.. on est pour
l'environnement, pour la santé mentale, physique et
physiologique et tout ça. On peut pas faire ça comme
société. Alors, moi je pense que tous les gens qui
entourent ce parc-là doivent être respectés.

LE PRÉSIDENT:

Monsieur...

M. HUGUES LÉTOURNEAU :

Je suis de Saint-Lambert. Quand l'Orchestre Symphonique de

Séance de la soirée du 26 septembre 2018

Montréal se promène dans les parcs, il n'y a pas
d'objection à ce qu'on fasse le tour de Montréal. Quand ça
fait du bruit, on concentre ça au parc Jean-Drapeau tout en
sachant - et la preuve, ce sont toutes les dérogations qui
sont votées par le Conseil de ville à tous les ans par
rapport à l'application des normes sur le bruit. Et ça, ça
veut dire que la ville de Montréal sait qu'à soixante-dix
(70 %), soixante-quinze (75 %) pour cent du temps - parce
que les vents soufflent vers Saint-Lambert, bien ça veut
dire que ce bruit-là, il s'en va à Saint-Lambert. Et les
irritants, ils se font chez nous. Alors ça, par rapport à
la situation du parc Jean-Drapeau, par rapport à l'histoire
du parc Jean-Drapeau, c'est un parc. Ce n'est pas un centre
d'amusement tel qu'on est après en faire.

Alors, par rapport à ça, ce qu'on demande c'est de
maintenir, renforcer cette perspective de parc et de
tranquillité. Tranquillité qui est aussi bonne pour les gens
de Montréal que pour les gens de Saint-Lambert. Ce parc-là
est en plein centre du fleuve et ça veut donc dire, que
tout ce qui s'y passe a un impact. Que ce soit du côté de
Montréal ou que ce soit du côté de Saint-Lambert. Nous,
nous sommes du côté de Saint-Lambert et nous en souffrons.

LE PRÉSIDENT:

Autre chose?

Mme FRANCINE SIMARD:

Une seule petite question. À la page 11, lorsque vous parlez... bien sûr une panoplie de solutions de mitigation du bruit, votre mesure 10. Non, pardon 11. « la mise en place d'une limite horaire de bruit fixée à vingt heures (20 h) le soir. Si je poussais et si tout le bruit était le jour jusqu'à vingt heures (20 h) le soir, vous seriez satisfaits?

M. HUGUES LÉTOURNEAU :

Non. Non, c'est pour dire que...

Mme FRANCINE SIMARD:

Je pousse là... j'essaie de comprendre.

M. HUGUES LÉTOURNEAU :

Non, non. En fait, ce qu'il faut voir c'est que le, ce que nous préconisons c'est surtout la mise en oeuvre de quelque chose de, d'une solution de compromis qui est ce qu'on a vu se passer ailleurs dans le monde, puisqu'on n'est pas les seuls à être affectés. C'est typiquement l'exemple de l'Australie, mais il y a des choses assez semblables qui se

Séance de la soirée du 26 septembre 2018

font aussi en Angleterre et dans d'autres pays. Ce qu'on voit c'est que lorsqu'il y a la mise en oeuvre de ces crédits bruit, par exemple, c'est pas juste la mise en oeuvre des crédits bruit et c'est tout. On peut faire du bruit, même la nuit. D'accord. Je veux dire à cinq heures (5 h) du matin, par exemple.

Donc, c'est aussi encadré par des heures de début et de fin. Aujourd'hui, la Ville de Montréal donne l'autorisation au parc Jean-Drapeau de faire du bruit entre sept heures (7 h) le matin et vingt-trois (23 h) heures le soir. Normalement. On a vu des débordements jusqu'à vingt-trois heures quarante (23 h 40). Et là ce qu'on a vu aussi c'est une nuit blanche jusqu'à cinq heures (5 h) du matin.

La limite c'est juste pour dire, mais dans ce cas-là, essayons de fixer une limite à quelque part. De notre côté, ce serait pour les journées de bruit, que ceux qu'ils limitent à vingt heures (20 h). Bon bien si c'est pas possible, ça c'est une liste aussi de mesures possibles. À vous de piocher si vous voulez ce que vous voulez prendre, pas prendre. Mais ça fait partie des choses qu'on peut aussi mettre sur la table. De même que les dix-neuf (19) autres mesures que nous proposons. Nous essayons en fait

d'apporter des solutions, des idées concrètes pour essayer
de se sortir de cette impasse et d'une situation qui ne
fait que s'aggraver en dépit du bon sens.

LE PRÉSIDENT:

Bien reçu, ça va. Merci beaucoup. Monsieur, Madame. Alors,
c'était la dernière présentation d'opinion pour ce soir. Je
tiens à remercier tout ceux qui se sont déplacés pour
présenter leur opinion et ceux qui ont été assidus à
l'écoute. La salle est encore pleine, ce qui n'est pas
fréquent, je vous fais remarquer.

Je me dois de demander à la Société du parc
Jean-Drapeau si elle désire se prévaloir de son droit de
rectification. Je rappelle qu'il s'agit de corriger des
faits et non par d'argumenter sur les opinions entendus.
Donc, est-ce qu'il y a des faits à corriger dans ce qui a
été proposé? Non, ça va. Merci beaucoup.

Alors, Merci à Madame Lavertu pour la prise de notes,
à Monsieur Boissé pour la sonorisation. Je vous rappelle
que nous continuons demain dans cette même salle, treize
heures (13 h). Alors, merci beaucoup et bonne fin de
soirée.

Ajournement.